

chacun des jours de l'octave (à l'exception du jour octave qui, d'après les nouvelles rubriques, ne peut pas avoir lieu, parce que le dimanche ne l'admet pas). Il va sans dire que l'office du jour même de la fête reste le même qu'avant cette augmentation de culte et qu'il n'y a pas à songer à le remplacer par celui du 19 mars qui a déjà été fait.

L'office pour cette octave se trouve dans les bréviaires imprimés pendant l'année 1912 et depuis. Mais pour ceux qui ont conservé un bréviaire plus ancien, ils peuvent se procurer les leçons de cette octave, en s'adressant à l'archevêché de Montréal. On peut aussi se procurer, en même temps, les nouvelles leçons pour les jours de l'octave de saint Jean-Baptiste, désormais fixé au IV^e dimanche de juin, ainsi que la nouvelle notation des nouvelles antiennes des vêpres du dimanche qui se chantent si souvent, ainsi que les deux suffrages du temps pascal et du reste de l'année.

Office de S. Joseph (petit et grand format).....10 sous.

Office de S. Jean-Baptiste (petit format seul)..... 5 sous.

Antiennes notées des vêpres.....2. sous. (3 pour 5 sous)

Suffrages notés2 sous. (3 pour 5 sous).

En s'adressant immédiatement au portier de l'archevêché, on pourra recevoir ces offices avant dimanche qui est celui de la solennité de saint Joseph.

AUX PRIERES

Mme Louis Bisson, décédée à Troy, E.-U.
